

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

18 FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit du mois de février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **MONTFAUCON EN VELAY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire des ses séances, sous la présidence de **Mr François Régis SABY, Maire**.

Nombre de conseillers afférent au Conseil Municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Absents : 02
Pouvoir : 02

Date de convocation : 10/02/2021

Date d'affichage : 10/02/2021

PRESENTS : François Régis SABY, Marie Laure JAMES, Lucien MOUNIER, Sophie VALLA, Jean Paul BARRALON, Céline MASSARDIER, Jean Paul GIBERT, Marie-Jo MONTEIL, Chantal SMAJDOR, André SAGNOL, Franck BARALON, Sonia SOUVIGNET, Denis BARRALON

ABSENTS avec POUVOIRS : Brice AULAGNON à François Régis SABY, Anne- Marie CHOMARAT à Jean Paul BARRALON

Mr Franck BARALON a été élu secrétaire.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Débat du PADD pour révision du PLU

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le projet de PADD. Ce projet communal s'organise autour de **2 grandes ambitions stratégiques** qui constituent un cadre de référence pour l'action, elles-mêmes déclinées en objectifs non hiérarchisés, complémentaires et indissociables.

- **Renforcer l'attractivité résidentielle du centre-bourg**, c'est-à-dire relancer la croissance démographique de la commune tout en menant une politique volontariste pour une redynamisation du centre-bourg et une amélioration du cadre de vie général des habitants (offre en équipements et services, dynamique d'emplois, qualité du bâti...).
- **Préserver le cadre de vie et l'identité rurale du territoire**, en s'appuyant notamment sur les espaces naturels et agricoles et les continuités écologiques, éléments identitaires de la commune (voie verte, ruisseau de Brossette...). La commune souhaite également s'engager vers une transition écologique durable à son échelle (mobilité, énergie...).

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Convention OGEC

Il y a lieu de fixer pour l'année scolaire en cours, le montant de la participation communale pour les enfants scolarisés (48 élèves de la commune et 28 élèves extérieurs commune).

Au vu du fonds de concours de 304 € par enfant versé par la Communauté de concours pour chaque enfant scolarisé, le montant que nous allons verser sera identique pour tous les enfants (commune et extérieur commune).

La participation par enfant sera donc de 905 € soit un total de 68 780 €.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Convention Médecine du centre de gestion

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au service Santé au travail, à l'exécuter, conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Bonus relance Région Rhône Alpes Auvergne

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier qui lui est soumis, et après en avoir délibéré, DECIDE de solliciter de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'octroi de subventions au titre du «BONUS-RELANCE» pour financer la réfection de la toiture de l'église ;

Plusieurs autres questions ayant été abordées, la séance est levée vers 22h00.

Le secrétaire de séance

Le Maire

